Article 1

La Communauté de Communes du Volvestre organise une animation intitulée « Prix Mystère » à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Article 2

Il s'agit d'estimer la valeur totale des 26 articles mis à disposition par des commerçants dans la vitrine présente à l'accueil de la mairie, situé place Jules Ferry à Carbonne .

Article 3

Pour jouer, chaque participant doit compléter un bulletin et le déposer dans l'urne situé à côté de la vitrine, du vendredi 4 novembre au samedi 26 novembre inclus.

Ce bulletin est à retirer dans chaque commerce participant (liste ci-dessous).

Article 4

Cette animation est gratuite et ouverte à toute personne majeure à l'exception des organisateurs (participation limitée à un bulletin par foyer).

Article 5

Les 6 participants ayant estimés au plus près la valeur de la vitrine gagneront chacun un panier composé de lots acheté à des producteurs et artisans locaux.

En cas d'égalité de montant estimé entre plusieurs participants, étant au plus près de l'estimation, un tirage au sort sera effectué.

La remise des lots se fera sur les marchés de noël des villes concernées, en cas d'absence des participants ou sans organisation de marché de noël, les gagnants seront invités à venir retirer leurs lots au siège de la Communauté de Communes au 34 avenue de Toulouse, 31390 CARBONNE.

Article 6

Les paniers mis en jeu ont une valeur de 30€, ils sont composés de produits locaux. La Communauté de Communes composera 30 paniers.

A noter que l'ensemble des articles composant la vitrine ne sont pas des lots à gagner.

Article 7

Le règlement de ce jeu est consultable pendant toute sa durée dans chaque commerce participant (liste ci-dessous), en mairie, sur le site Internet de la Communauté de Communes du Volvestre et au siège de la CC-Volvestre.

Article 8

La participation à l'animation implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours si le nombre de participant (par commune) est inférieur à 5.

Article 9

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables relativement à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

LES COMMERCES PARTICIPANTS :

- La boutique des loisirs Comminges armes – 1 siège pliant
- Fleur de cannelle – 1 composition de fleurs séchées sous cloche
- Carbonne optique – 1 Monture
- Century 21 – 1 peluche, 1 sac en toile, 1 porte-clés et 1 stylo
- Stéphane Plaza immobilier – 1 bande-dessiné et 1 sac en toile
- Maison Gélis – 1 Lots de 4 tubes de spécialités (sablés au chocolat, meringues à la violette, guimauves, tuiles aux amandes)
- Sweet CBD – 1 flacon d'huile de CBD 50%, 1 paquet de bonbons au CBD et 1 gel massant Activecann
- Boucherie Blanic – 1 plateau de charcuterie
- Top look coiffure – 1 shampoing Orofludo
- Chaussures Montané – 1 bottine dorée de la marque Dorking et 1 sac noir Lancaster
- Galan Optique – 1 Monture Clémence et Margaux
- Au ptit salon – 1 shampoing et 1 soin spay
- Un temps pour lui – 1 paire de chaussettes de noël Labonal et 1 sweat Tom Tailor
- L'intemporelle – 1 sweat « Carbonne 31390 » et 1 paire chaussettes de noël Labonal pour femme
- Bien être et minéraux – 1 bloc de labradorite
- Le café des Halles – 1 Virgin Mojito